

SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

---

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2021**

*(Vu l'article L.2121-25, applicable par renvois des articles L.5711-1 et L.5211-1 et du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** ACANFORA Christiane représentée par DE BONNAULT Marie Josée (pouvoir), PINET Stéphane suppléante de BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-Josée, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BLACHE Jean-Luc, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, REY Antony suppléant de ESCALLE Jean, MACLE Josiane, MOREL Christian, PY Martine, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** BONNAFFOUX Joël représenté par BROCHIER Jean-Louis (pouvoir), BORRELLY Alexandre (\*), BOURGADE Béatrice (\*), CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, PONS Julien, DERIVAUX Richard suppléant de REYNAUD Laurent, SOLOMIAC Florence

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** AILLAUD Jean-Baptiste, VINOT Philippe suppléant de ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, WARIN Gérard suppléant de AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, MOSTACHI Ginette représentée par GRENIER Maryvonne (pouvoir), MULLER Christian, ODDOU Rémy, VAN WONTERGHEM Christian

**Etaient absents ou excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONIN Vivien, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BONNABEL Eveline, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GARCIN Bernard, GINSBERG RIGAUD Catherine, RAYNE Jean-Michel

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** ARNAUD Rolland, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GAY-PARA Michel, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric

*(\*) A l'issue du DOB, et avant le vote du règlement intérieur, M. Borrelly quitte la séance, et Mme Bourgade rejoint la séance.*

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

A. MANIVEL (Le Dévoluy),

G. LESBROS (Montmaur),

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,

L. NIVOU, chargée de mission Développement territorial.

## **Ordre du jour de la séance :**

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 10 décembre 2020 ;
- ✓ Délibérations :
  - Débat d'orientations budgétaires
  - Vote du Règlement Intérieur
  - Convention d'assistance avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour le lancement de la révision du SCoT
- ✓ Informations :
  - Révision du SCoT : présentation du calendrier prévisionnel
  - Présentation par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise des ordonnances de juin 2020 relatives à la modernisation des SCoT et à la rationalisation de la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme (nouvelles possibilités pour les SCoT, modification des procédures et délais de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, y compris des PLU)
- ✓ Questions diverses.

## **VERIFICATION DU QUORUM ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. le Président remercie les délégués qui participent à ce Conseil syndical, réalisé en visioconférence. Il rappelle que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour toute réunion de l'organe délibérant du syndicat mixte du SCoT est fixé au tiers des membres, et non plus à la moitié. Il constate que le quorum est atteint.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Madame Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020**

Le Procès-verbal du conseil syndical du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Président donne lecture du courrier reçu le matin même de la part de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, dans laquelle ce dernier demande :

- que *"l'Agglomération obtienne au sein du Conseil Syndical la représentation maximale autorisée par le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le maintien de la disposition prévoyant que toutes les communes membres disposent a minima d'un élu,"*
- *"de mettre en œuvre la procédure de modification des statuts du SCoT permettant d'intégrer cette nouvelle structuration du Conseil Syndical et cela avant même le lancement de la révision du Schéma lui-même,"*
- *"que le syndicat du SCoT puisse contractualiser et travailler avec une agence d'urbanisme basée sur notre territoire et conventionnée par la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur et non plus avec une agence de la Région Auvergne Rhône-Alpes, considérant la cohérence de l'aménagement du territoire et les financements susceptibles d'être obtenus."*

Au vu de ce courrier, M. le Président du Syndicat mixte du SCoT décide de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération : Convention d'assistance avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise pour le lancement de la révision du SCoT,
- Information : Présentation par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise des ordonnances de juin 2020.

S'ensuivent des échanges avec l'assemblée.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif doit être précédée, pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable, constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires et doit avoir lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le Rapport d'Orientations Budgétaires sera annexé à la délibération, et transmis au Préfet du Département ainsi qu'aux EPCI membres.

Les agents et le Président du Syndicat mixte présentent le contenu du rapport sur les orientations budgétaires (rappel des actions réalisées en 2020, programme de travail 2021, Équilibre budgétaire général en 2021) ainsi que les tableaux de synthèse.

**Avec 48 votes « pour » des membres présents ou représentés, 0 abstention et 0 vote « contre », le Conseil Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2020 sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires.**

## **VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR**

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte doit adopter, dans les six mois suivant son installation, son règlement intérieur.

Pour le présent conseil syndical, il est proposé un toilettage et une mise à jour du règlement intérieur existant, dans l'attente de la modification des statuts du SM SCoT, qui nécessitera le vote d'un nouveau règlement intérieur.

M. le Président donne lecture du Règlement intérieur et des modifications proposées.

S'ensuivent des échanges avec l'assemblée, notamment afin de clarifier certaines formulations inscrites au règlement intérieur.

**Le conseil syndical approuve, à 47 votes « pour » et 1 abstention, le règlement intérieur annexé à la délibération.**

## **RÉVISION DU SCOT : PRÉSENTATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

Les agents et le Président du SCoT présentent les grandes lignes du lancement de la démarche de concertation avec les acteurs du territoire, prévue sur le premier semestre 2021. Objectif : faire une tournée des projets et des besoins des acteurs du territoire, afin que le SCoT révisé soit utile à tous.

Sont ainsi prévues des réunions avec :

- la DDT des Hautes-Alpes (cadre réglementaire, attendus de l'Etat vis-à-vis de la révision du SCoT),
- les EPCI membres du syndicat mixte (revue des projets en cours et à venir, identification des enjeux du territoire et des mutualisations possibles de réflexions et d'études entre EPCI, accompagnement du SCoT),
- les acteurs du territoire : Collectivités, Chambres consulaires, Parcs, ADDET, CAUE... (revue des projets en cours et à venir, identification des enjeux du territoire, accompagnement du SCoT).

En outre, sont prévus des temps réguliers d'échanges avec les élus du SCoT, par le biais de visioconférences, traitant des outils mobilisables dans les SCoT sur des thématiques concernant l'Aire Gapençaise (exemples : SCoT et alimentation, SCoT et immobilier touristique, SCoT et développement des énergies renouvelables, SCoT et développement économique, SCoT et mobilité...)

---

Une fois l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance.